



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Ajournement de la séance du 2 juin 2014 du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 9 juin 2014, 20h30, à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

Mme Louise Bégin	Conseillère	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
Mme Denise Jolin	Conseillère	siège no 5
M. Donald Dubé	Conseiller	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon. Assiste également à l'assemblée, Mme Lucie Gravel directrice générale et Mme Darquise Bélanger secrétaire trésorière.

Absent	M. Kim Bégin-Cossette	Conseiller	siège no 1
Absente	Mme Lucie Bélanger	Conseillère	siège no 2

Présence d'aucun citoyen.

1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil puisqu'il n'y a aucun citoyen.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Varia
 - 3.1 Nomination pour directrice adjointe
 - 3.2 Diverse autorisation (signataire de chèque, gouvernement etc.)
 - 3.3 Assurance pour directrice adjointe
 - 3.4 Autorisation pour l'audit comptable du MTQ
 - 3.5 Autorisation signature du contrat MTQ pour chemin du Détour
 - 3.6 Entente utilisation gratuite pour local de l'Atelier touche-à-tout
4. Dates prochaines réunion
 - 4.1 Rencontre le 9 juin 2014, 20h30 Groupe Forestier Coop. Abitibi (Jasmin Rouleau & Sylvain Thibodeau)
5. Période de questions
6. Fermeture de la séance

2014-06-183

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire;

ADOPTÉ.

3. Varia

3.1 Nomination pour directrice adjointe

ATTENDU QUE la directrice générale doit réduire ses heures de travail pour un temps indéterminé;

EN CONSÉQUENCE

2014-06-184

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE Mme Darquise Bélanger soit nommé directrice adjointe;

ADOPTÉ.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

3.2 Autorisation gouvernement

ATTENDU QUE Mme Darquise Bélanger nouvelle directrice adjointe a besoin d'une autorisation pour la correspondance avec Revenu Québec et Revenu Canada;

EN CONSÉQUENCE

2014-06-185

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise Revenu Québec à divulguer toute information nécessaire au bon fonctionnement de la municipalité de rapide-Danseur et ce dans tous les dossiers, passés, présents et futurs à Mme Darquise Bélanger directrice adjointe;

QUE le conseil municipale de Rapide-Danseur autorise Revenu Canada à divulguer toute information nécessaire au bon fonctionnement de la municipalité de rapide-Danseur et ce dans tous les dossiers, passés, présents et futurs à Mme Darquise Bélanger directrice adjointe;

ADOPTÉ.

Autorisation signataire de chèque

ATTENDU QUE Mme Darquise Bélanger nouvelle directrice adjointe a besoin d'une autorisation pour la signature des chèques de la municipalité de Rapide-Danseur;

EN CONSÉQUENCE

2014-06-185-1

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise Mme Darquise Bélanger directrice adjointe à être signataire de chèque à la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest;

ADOPTÉ.

3.3 Assurance pour directrice adjointe

2014-06-186

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE que l'assurance à l'ADMQ soit payé pour la directrice adjointe;

ADOPTÉ.

3.4 Autorisation pour l'audit comptable du MTQ

Voir résolution no. 2014-06-159

3.5 Autorisation signature du contrat MTQ pour chemin du Détour

ATTENDU QUE dû au détour causé par la reconstruction du pont de Gallichan;

ATTENDU QUE le chemin du Détour et du chemin de la Rivière Ouest à Gallichan est utilisé comme voie de contournement par les gens de la municipalité de Roquemaure et de la municipalité de Gallichan;

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur fait le nivelage et l'entretien de la chaussée à surface granulaire du chemin du Détour et du chemin de la Rivière Ouest à Gallichan sur une distance de 5.3 km pour la durée de la fermeture du pont de Gallichan;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

ATTENDU QUE s'il est nécessaire d'effectuer plus de deux fois semaine le nivelage et l'entretien de cette chaussée il y aura facturation supplémentaires;

ATTENDU QU' une entente doit être signée avec le Ministère du Transport du Québec afin de rembourser les frais encourus pour le nivelage et l'entretien de la chaussée à surface granulaire du chemin du Détour et du chemin de la Rivière Ouest à Gallichan;

EN CONSÉQUENCE

2014-06-186-1 IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le maire, M. Alain Gagnon soit autorisé à signer l'entente pour le nivelage et l'entretien de la chaussée à surface granulaire du chemin du Détour et du chemin de la Rivière Ouest à Gallichan sur une distance de 5.3 km pour la durée de la fermeture du pont de Gallichan;

ADOPTÉ.

3.6 Entente utilisation gratuite pour local de l'Atelier touche-à-tout

ATTENDU QUE le local du sous-sol du centre municipal est utilisé à des fins artisanales;

ATTENDU QUE l'utilisation du local est accordée depuis 9 janvier 1984 à des fins artisanales;

EN CONSÉQUENCE

2014-06-188 IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le local du sous-sol du centre municipal soit utilisé par l'Atelier touche-à-tout pour une durée d'au moins cinq ans ou aussi longtemps que l'organisme considèrera que le local leur convient;

ADOPTÉ.

4. Dates prochaines réunion

Le conseil municipal a rencontré deux membres du Groupe Forestier Coopératif Abitibi (M. Sylvain Thibodeau & M. Marc-André Bernier) dans le but de faire une mise à jour de la situation de la municipalité dans le domaine forestier.

5. Période de question

Aucune question.

6. Fermeture de la séance

2014-06-189 Mme Denise Jolin propose la fermeture de la séance. Il est 20h25.

Accepté à l'unanimité.


Alain Gagnon, maire


Darquise Bélanger, sec.trés.